



**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

**HAUT COMMISSARIAT**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET D'AMELIORATION DE  
LA PRODUCTIVITE AGRICOLE DANS LE BASSIN DU FLEUVE  
SENEGAL  
RAPPORT DE MISSION**

## **I. INTRODUCTION**

Suivant les ordres de mission n° 0249/ER/HC du 26 octobre 2021, n° 0252/ ER/HC, n° 0253/ER/HC du 8 novembre 2021 , Madame Bangoura Aminata KEITA, Coordinatrice du PARACI s'est rendue dans les quatre pays membres de l'OMVS pour appuyer l'équipe du consultant chargé de l'étude de faisabilité du projet d'Amélioration de la productivité Agricole dans le Bassin du Fleuve Sénégal avec une approche multisectorielle (Eau, Agriculture, Energie et Environnement).

### **Ont participé à la mission**

Madame Aminata KEITA BANGOURA, Coordinatrice du PARACI ;  
Monsieur Djibril SALL, Consultant Principal ;  
Monsieur Abdoulaye GNING, Expert Consultant ;  
Monsieur Mactar SYLLA, Expert Consultant ;  
Monsieur Cheikh SARR, Expert Consultant.

### **Objet du projet**

Le projet contribuera à l'atteinte des objectifs d'un des programmes régionaux du PARACI et s'insère dans les axes stratégiques de son plan d'action notamment : i) Diversifier et intensifier les systèmes culturaux, ii) Financer l'agriculture irriguée, iii) Organiser les filières commerciales.

Suite à la présentation du PARACI aux principaux bailleurs de fonds, l'Union Européenne à travers le Centre Commun de Recherche (CCR) a marqué son intérêt à l'appui d'une initiative dans le domaine de la productivité agricole.

C'est dans ce cadre que l'union Européenne a décidé de financer l'étude de faisabilité du projet d'Amélioration de la productivité Agricole dans le bassin du fleuve Sénégal..

En 2020, une fiche d'identification des axes d'intervention dudit projet avait été réalisée et les composantes ci-après avaient été identifiées :

- réhabilitation et aménagement des zones de cultures de riz et de maraichage ;
- réhabilitation et /ou construction d'infrastructures de stockage de conservation des intrants et des productions agricoles ;
- mise en place de projets d'intervention sur la petite irrigation combinant un usage efficace des ressources de l'eau, des sols, et d'énergies alternatives ;

- renforcement des capacités techniques des acteurs (plateforme multi acteurs) et appui à l'appropriation et au développement des bonnes pratiques pour la pérennité des exploitations et la gestion et maintenance de système d'énergie.
- gestion de projet

### **Localisation du projet**

Le projet va intervenir dans les quatre (4) pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement dans la partie qui concerne le Bassin du Fleuve Sénégal.

## **II. OBJECTIF DE LA MISSION**

L'objet de ces missions est de rencontrer les principaux services en charge de l'agriculture irriguée afin d'identifier les projets prioritaires des Etats ayant des objectifs en rapport avec la productivité agricole et dont les études sont disponibles.

## **III. DEROULEMENT**

### **III-1 : ETAPE DU SENEGAL**

L'étape du Sénégal s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2021 à Saint Louis et Podor. La Cellule Nationale OMVS du Sénégal représenté par Mr Moussa BERTHE a facilité la mission auprès des services techniques et partenaires évoluant dans la région.

Suite à la réunion de cadrage avec la SAED et les entretiens avec les différentes structures nationales et déconcentrées, afin de définir les actions prioritaires de l'Etat et pour lesquelles les études sont déjà faites, la cuvette de la commune de Podor avec une superficie de 1200 ha a été retenue comme site d'intervention du projet. Les études sont disponibles et le site n'avait pas bénéficié encore de financement public.

### **Visite du site d'intervention dans la commune de Podor.**

Ville historique de par sa position géographique, la commune de Podor, chef-lieu de département, est située dans l'île à Morphil, au Nord-Est de la région de Saint-Louis. Couvrant une superficie d'environ 26 km<sup>2</sup>, Podor est répartie en 7 quartiers et l'agriculture fait partie des principales activités des habitants de Podor.

La cuvette de Podor qui couvre au sens large, une superficie de 3115 ha est à cheval entre les communes de Podor et de Guédé, avec respectivement 1200 ha et 1915 ha. Elle permet de mener des activités agricoles liées à la

culture de décrue, des cultures irriguées, de l'élevage et de la foresterie. Les périmètres irrigués villageois sont exploités par de petites exploitations familiales, d'une superficie variante entre 20 et 50 ares et gérés par des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Les cultures largement dominantes restent le riz, l'oignon, la tomate, le piment et le gombo. La culture du blé a fait l'objet de recherches avancées au niveau de l'ISRA de Saint-Louis.

Le recours à l'Energie solaire a été sollicité car les frais liés à la production à l'électricité semblent très coûteux pour les producteurs. Pour la commercialisation et la transformation des produits, Podor dispose d'un marché central et d'une unité de transformation des produits céréaliers. Le commerce demeure la seconde activité économique dans la commune, 48,6% des groupements de femmes s'adonnent au commerce.

Il est important de signaler que le Millenium Challenge Account (MCA) avait financé le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau qui visait à accroître la productivité du secteur de l'agriculture en développant et améliorant la qualité du système d'irrigation dans certaines zones dépendantes de l'agriculture dans le nord du Sénégal. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisées, en 2012, les études APD-DAO de quatre (4) cuvettes dans le département de Podor pour une superficie brute totale de 10163 ha et répartie comme suit :

Nom de la cuvette	Superficies brutes endiguée (ha)	Superficies aménagées			Coûts (FC)
		Superficie rizicole (ha)	Superficie polycole (ha)	Superficie totale (ha)	
Sinthiou	1700	624	854	1478	9 964 350 000
Wawa	2503	1682	621	2903	22 827 394 000
Podor	4080	2666	449	3115	21 575 230 000
Gamadji	1330	826	442	1268	7 825 025 000
Totaux	10163	6162	2444	8606	62 191 999 000

Pour la réalisation de ce projet, un consensus a été obtenu entre le MCA et la Coopération japonaise. Le MCA avait en charge la réalisation des études et la coopération japonaise, les travaux.

Il faut noter qu'après la réalisation des études, la coopération japonaise qui avait manifesté son intérêt pour financer les travaux, s'est retirée pour des raisons liées aux catastrophes naturelles survenues dans ce pays.

### **Contraintes notées à Podor**

- insuffisance des aménagements hydroagricoles publics ;
- accès des femmes aux terres aménagées ;
- coût d'électricité trop élevé pour les exploitants ;
- problème d'accès au financement ;
- absence d'infrastructures de stockage, de conservation et de conditionnements des produits agricoles ;
- accès difficile aux intrants ;
- absence de rizerie, envahissement des champs par de nouveaux types d'herbes ;
- inondation des champs pendant l'hivernage ;
- Insuffisance dans l'accompagnement des femmes pour le développement d'unités de transformation des produits locaux ;
- frange très importante de personnes en situation de handicap ;
- déforestation accrue des ressources naturelles (sécheresse, coupe de bois abusive...) ;
- faible pluviométrie, changement climatique, disparition de certaines espèces, développement de l'élevage extensif etc...

**Atouts de la commune de Podor :**

- forte population scolarisable ;
- présence de 200 groupements de Promotion féminine répartis dans l'ensemble des quartiers ;
- poids important de la jeunesse avec 11 associations sportives et culturelles ;
- dynamisme et engagement de la jeunesse ;
- potentiel de 1200 ha qui constitue une bonne opportunité pour la culture irriguée ;
- présence du Secteur départemental des Eaux et Forêts avec une pépinière bien équipée, participation citoyenne pour la préservation de la nature ;
- volonté manifeste du Conseil Municipal pour une bonne gestion des ressources naturelles ;
- disponibilité de la ressource en eau de surface ;
- existence de routes, voies, fleuve Sénégal et aéroport ;
- bonne organisation des transporteurs ;
- potentiel immense de solaire ;
- existence de dispositif de gouvernance foncière participative.

L'intervention du projet au niveau de la commune de Podor va contribuer à :

- la création d'emplois directs et indirects ;
- la création d'un environnement propice pour un développement durable susceptible d'enrayer l'exode rural et l'émigration clandestine ;
- l'augmentation des revenus des ménages ;
- l'intensification et la diversification de la production agricole ;
- l'amélioration de l'environnement socio-économique dans la commune dans le but de lutter contre la pauvreté ;
- le développement de la petite et moyenne entreprise en ce qui concerne la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et des sous-produits surtout chez les femmes et les jeunes ;

- le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires.

Beaucoup d'informations d'ordre général ont été fournis ainsi que la mise à dispositions de données et documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

### **III-2 : ETAPE MAURITANIE**

La Cellule Nationale OMVS de Nouakchott a été la porte d'entrée de la mission qui s'est déroulé du 7 au 14 novembre 2021 à Nouakchott, Boghé, Bababé et Aéro Mbar.

Un programme de visite des structures techniques a été établi et a permis de rencontrer les principaux services notamment la Direction des Filières de production et du Conseil Agricole, du Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole CNRADA, de la DAA, du Ministère de l'Agriculture etc... qui ont tous orientés la mission vers la SONADER.

La mission de terrain a débuté par une visite à Boghé au siège de la SONADER où une réunion de cadrage a eue lieu avec le Directeur Général et ses principaux collaborateurs. La mission a expliqué que les critères de choix du site sont notamment la définition des actions prioritaires de l'Etat et pour lesquelles les études sont déjà réalisées et qui n'attendent que les financements. A ce niveau, les études APS du projet d'aménagement et/ou de réhabilitation financée par la Banque Mondiale à travers le PGIRE 2 (OMVS) ont été retenues. Il s'agit des 1088 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) répartis sur 17 périmètres situés dans la région de Brakna.

A l'issu des travaux et des différentes rencontres avec les autorités en charge de l'Agriculture de la Mauritanie de la SONADER et des populations, la commune de Bababé et celle de Aéro Mbar (population estimée à 28 000 bhts) ont été ciblées sur la base de critères relatifs aux déséquilibres des aménagements, de la faible productivité et de l'existence d'une population nombreuse à faible revenus.

Il s'agira de la réhabilitation de 500 ha répartis entre trois périmètres irrigués (Bababé 1, 2 et 3) pour une superficie de 350 ha et celui de la commune de Aéro Mbar avec 150 ha retenue dans le cadre du projet d'amélioration de la productivité agricole dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Les principales activités économiques dans la zone sont l'agriculture (98%), l'élevage, la pêche, la cueillette, le commerce (marché central) et l'artisanat.

Le climat sahélien qui y prévaut et la qualité des sols constituent une opportunité pour la production des céréales (riz, maïs, sorgho) en plus de quelques cultures maraichères. Le secteur agricole offre ainsi un réel avantage comparatif à la commune de Bababé, par rapport aux localités arides. La commune est accessible toute l'année à partir de Rosso et de

Nouakchott. Néanmoins, certaines de ses localités ne sont pas accessibles pendant l'hivernage du fait des inondations.

En effet, vingt-sept groupements d'intérêt économiques ont été créés par des femmes dans la commune, une mutuelle de crédit dynamique avec 526 membres avec un chiffre d'affaires de 30 000 000 ouguiya soit environ 70 000 euros, en 2020.

Il existe également une Union de Producteurs dans la commune de Bababé.

### **Contraintes notées dans les communes de Bababé et AéroMbar**

- problème d'accès des femmes au foncier ;
- faible taux de mise en valeur ;
- faible rendements inférieurs à 4t/ha pour le riz du fait de la qualité des aménagements (dégradation du réseau d'irrigation et le non-respect des normes en la matière ;
- station de pompage défectueuse, parcelles petites et irrégulières, pistes et drains inexistantes), absence de clôture et d'aires de repos ;
- absence de local pour la conservation et la transformation des produits agricoles ;
- faiblesse du crédit agricole octroyé ;
- défaut des aménagements de qualité ;
- défaut dans la construction des deux stations de pompage ;
- conflit entre agriculteurs et éleveurs ;
- dégradation continue de l'environnement par l'érosion qui menacent les sols agricoles, opérations de coupes abusives de bois de chauffage ;
- disparition progressive des espèces fauniques ;
- perte de la biodiversité, diminution des pâturages ;
- insuffisance des structures commerciales modernes ;
- enclavement de certaines localités ne facilitant pas le développement des échanges commerciaux au sein de la commune.

### **Atouts de la commune :**

- relief plat, disponibilité de la ressource en eau et de sols ;
- existence de ce réseau routier et voie fluviale ;
- population nombreuse femmes dynamiques ;
- potentiel en agriculture irriguée permettant potentiellement trois campagnes par an ((i) riz en hivernage (juillet-octobre) ; (ii) fruits et légumes, maïs, sorgho en contre-saison froide (novembre-février); (iii) riz en contre-saison chaude (mars-juin)) ;
- existence d'un Comité de Concertation Communal ;
- potentiel considérable des énergies renouvelables ;
- développement des activités génératrices de revenus ;
- organisation des producteurs en coopératives ;
- présence de services sociaux de base.

### **Défis et enjeux**

Les principaux enjeux de la commune de Bababé sont :

- la maîtrise des eaux de surface par la réalisation d'aménagement de qualité et la mise en valeur des terres aménagées ;
- la mise en place d'un système de gestion des intrants agricoles ;
- la lutte contre les ennemis des cultures (rongeurs, oiseaux...) ;
- la modernisation et l'extension des équipements marchands et des infrastructures de transformation des produits agricoles ;
- la prise en compte des aspects environnementaux et de changements climatiques, par les actions de sensibilisation des différents acteurs ;
- le développement de sources d'énergie alternative (foyers améliorés, bio-digesteurs...),
- l'impulsion de l'économie locale et la diversification des activités économiques ;
- le développement des activités agro-pastorales ;
- la lutte contre la désertification ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes ;
- la diversification des cultures avec l'introduction d'une culture expérimentale de blé ;
- l'augmentation de la productivité par le renforcement de bonnes pratiques.

### **III-3 : Etape du Mali**

L'étape de Mali s'est déroulée du 17 au 24 novembre 2021. Des séances de travail ont eu lieu avec la Direction Nationale de l'Agriculture à travers le Chef de bureau des Statistiques Agricoles et Suivi Evaluation et à la Direction Nationale du Génie Rural. A l'issue des rencontres la mission a été orienté vers l'ADRS à Kita.

Suite aux réunions avec la Direction Générale de l'ADRS, les autorités administratives (Conseiller chargé des affaires économiques et financières de Kita et Sous-préfet de Séfétou), les élus locaux de Séfétou (Maires de Séfétou Ouest et Didanko), les représentants de la Chambre d'Agriculture de Kita, les services techniques déconcentrés (Agriculture, Génie Rural, Eaux et Forêts) et les populations de Founia, trois projets essentiels répondant aux critères de sélection retenus, ont été choisis pour améliorer les revenus des femmes et des jeunes et lutter contre l'émigration dans la zone de Kita-Kéniéba. Il s'agit du:

#### **1. *Projet de développement de la pomme de terre pour les femmes de Founia (Kita) :***

La pomme de terre est l'une des cultures de rente des plus productives caractérisée par des hauts rendements, un cycle végétatif court et des prix élevés. La zone de Founia est une zone disposant de plusieurs opportunités pour le développement de la pomme de terre. Elle est pratiquée dans les PPM déjà aménagés sur une superficie de 25 ha. Il s'agit d'améliorer la production, de renforcer les capacités des producteurs, d'appuyer la conservation et la commercialisation.

Ce projet permettra d'une part, de lutter contre la malnutrition en améliorant l'état nutritionnel et la santé et d'autre part, de contribuer à la création d'emplois pour les femmes et les jeunes (commerce, transformation de la pomme de terre)...etc. Il permettra également de réduire la consommation des produits importés et de diversifier la production. Pour la réalisation du projet l'accent sera mis sur :

- la mise en valeur des terres (intensification de la production de pomme de terre, diversification des cultures) ;
- la conservation et la commercialisation ;
- et le renforcement des capacités des producteurs.

## **2 Projet d'aménagement de 87.3 ha de bas-fonds pour 4 communes (Bankou, Kolomba 2, Djouloufoudou, Nikonou) de Kéniéba.**

En termes d'aménagement, le projet mettra l'accent sur les variantes recommandées par l'étude : variante 1 avec 20.23 ha pour Bankou, variante 2 avec 22 ha pour Kolomba 2, variante 1 avec 18 ha pour Nikonon et variante 2 avec 27 ha pour Djoulafoudou.

L'utilisation de la main d'œuvre locale pour la construction des ouvrages et infrastructures, permettrait d'améliorer les revenus directs de plus d'un millier de travailleurs de chantiers qui seront recrutés. Cet impact positif sera d'autant plus important quand on prend en compte les avantages indirects dont bénéficieront les populations qui auront développé des activités commerciales induites.

Ces revenus injectés dans le circuit local contribueront à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la communauté et joueront en faveur de la réduction des effets de la pauvreté. Les spéculations envisagées après les travaux d'aménagement sont : le riz pendant la saison de pluies et le maraichage en contre saison. La mise en valeur et la valorisation des produits seront mises en exergue, de même que l'utilisation des énergies non fossiles à usages agricole et domestiques.

## **2. Projet Kaarta/Séféto (Kita) d'aménagement de 691 ha de bas-fonds et de 36 ha de Petits Périmètres Maraichers (PPM) dans les 3 communes (Dioungou, Séféto Nord, Séféto Ouest) de la sous-préfecture de Séféto.**

Ce projet vise à améliorer les conditions de vie des populations locales ce qui nécessite le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente. Pour la réalisation de l'intervention au niveau de Séféto, l'accent sera mis sur les aménagements hydro-agricoles de bas-fond et de PPM avec l'utilisation des énergies renouvelables, le désenclavement des zones de

cultures par les pistes de production, l'intensification des cultures irriguées, la valorisation des cultures et le renforcement des capacités des acteurs.

En somme ces trois projets visent à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire de façon durable grâce à l'amélioration de la productivité et la diversification des produits agricoles, à créer des richesses pour l'ensemble de la population et à préserver l'environnement en diminuant la pression sur les ressources ligneuses. Il sera également mis à la disposition des organisations paysannes des matériels de récoltes, des unités de transformation et des infrastructures de stockage, de conservation et de conditionnement des produits agricoles.

**NB** : Les coûts du projet seront réajustés pour prendre en compte la réduction des superficies de Kaarta/Séfétó, des mesures d'accompagnement pour la mise en valeur et la valorisation et l'intégration des autres aspects du NEXUS.

### **Contraintes notées dans la zone Kita**

- faible taux de mise en valeur et des rendements faibles ;
- faiblesse du crédit agricole octroyé ;
- coût élevé des intrants (engrais et semences), insuffisance d'appui à la production ;
- faible niveau d'équipements et matériels agricoles, appauvrissement des sols ;
- absence d'infrastructures appropriées de stockage et de conservation des produits agricoles ;
- coût élevé des infrastructures et des équipements adéquats, absence de stratégie commerciale (manque d'organisation des producteurs sur le marché) ;
- insuffisance de conditionnement du produit :
  - faible niveau d'organisation des producteurs et des opérateurs ;
  - chaînes de valeur ajoutée des différentes productions agricoles non développées ;
- accès difficile aux marchés ;
- système d'appui-conseil non performant ;
- enclavement de certaines zones ;
- mauvais état des pistes rurales ;
- difficultés d'acheminement des intrants agricoles des 2 centres urbains vers les lieux de consommation ;
- dégradation de l'environnement par l'érosion des sols et fréquence des feux de brousse ;
- coupes abusives de bois de chauffage ;
- perte de la biodiversité.

### **Atouts de la zone ADRS Kita**

- population composée en majorité de femmes dynamiques ;
- culture de contre saison ;
- disponibilité de la main d'œuvre ;
- potentiel agricole assez élevé ;
- forte demande intérieure et extérieure des produits agricoles ;
- existence d'un marché potentiel (pomme de terre fraîche) ;
- réseaux transactionnels bien implantés pour les semences importées ;
- terres aménageables (bas-fonds) ;
- nombreux cours d'eau ;
- galeries forestières et de l'agroforesterie ;
- potentiel solaire énorme ;
- forte contribution de la diaspora à la réalisation de nombreuses infrastructures de base.

### **III-4 : Etape de la Guinée**

La mission en Guinée s'est déroulée du 28 novembre 2021 au 5 décembre 2021. Elle a été reçue par le Coordonnateur de la Cellule OMVS et ses collaborateurs. Monsieur Oumar Traoré a été mis à la disposition de la mission pour les rencontres à Conakry et à l'intérieur du pays notamment Dabola et Siguiri en passant par Kankan.

Suite aux réunions avec la Cellule Nationale OMVS, la Direction Nationale du Génie Rural, la Direction de l'Agriculture, de l'Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) à Conakry, du Bureau Technique du Génie Rural de Kankan, du Préfet de Dabola, des services techniques déconcentrés de Dabola et Siguiri, les Directions Préfectorales de l'Agriculture, Sections Préfectorales du Génie Rural, Conseillers agricoles de l'ANPROCA, du Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées, des représentants des populations (Maire de Dabola, Vice maire de Siguiri), des zones d'intervention du projet au niveau de Dabola et de Siguiri, ont été ciblés pour améliorer les revenus des femmes et des jeunes et répondre à la maîtrise totale de l'eau, à l'accessibilité des sites et aux opportunités environnementales. Il s'agit du :

- 1. *Projet d'aménagement de 667 ha pour les communes de Dogomet et Arfamoussaya au niveau de Dabola ;***
- 2. *Projet d'aménagement de 679 ha pour les communes de (Maléa, Kintinian et Franwalia) au niveau de Siguiri.***

Pour la réalisation du projet l'accent sera mis sur :

- les aménagements hydro-agricoles avec l'utilisation des énergies renouvelables ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la mise en valeur des terres (intensification de la production et diversification des cultures) ;

- la conservation, le conditionnement, la transformation et la commercialisation ;
- l'acquisition de matériels et équipements agricoles ;
- et le renforcement des capacités des producteurs.

**NB** : les coûts du projet seront réajustés pour prendre en compte les mesures d'accompagnement pour la mise en valeur et la valorisation et l'intégration des autres aspects du NEXUS. Il en est de même de la réduction probable des superficies.

**Contraintes notées dans les sites d'intervention en Guinée (Dabola, Siguiri)**

- manque de barrages de retenue pour une maîtrise totale de l'eau ;
- faible taux de mise en valeur du fait des coûts élevés des intrants (engrais et semences) ;
- insuffisance d'appui et d'encadrement technique aux producteurs, insuffisance du matériel agricole ;
- insuffisance d'infrastructures appropriées de stockage, de conditionnement et de conservation des produits agricoles ;
- insuffisance d'entretien et de maintenance des aménagements ;
- enclavement de certaines zones ;
- mauvais état des pistes rurales ;
- dégradation de l'environnement par l'érosion hydrique ;
- fréquence des feux de brousse ;
- coupes abusives de bois de chauffage ;
- surpâturage, divagation des animaux.

**Atouts des sites d'intervention :**

- population composée en majorité de jeunes et de femmes, disponibilité de la main d'œuvre ;
- disponibilité des terres aménageables (plaines et bas-fonds), possibilité de pratiquer la rizipisciculture ;
- disponibilité des bouses de vache pour le biogaz ;
- nombreux cours d'eau ;
- galeries forestières ;
- potentiel solaire.

**IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Tous les Etats membres du Fleuve Sénégal disposent d'un grand atout favorable au développement des activités agricoles avec un réel engouement chez les femmes et les jeunes cibles de ce futur projet. Environ une superficie de 3824,3 ha a été identifiée dans le cadre de ce projet.

Au regard de tout ce qui précède, la mise en œuvre du projet d'Amélioration de la productivité Agricole dans le Bassin du Fleuve Sénégal requiert une importance capitale, car elle permettra d'améliorer les revenus et conditions de vie des populations locales par le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente avec entre autres activités :

- la réalisation des aménagements hydro-agricoles avec maîtrise totale d'eau et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la mise en valeur des terres (intensification de la production et diversification des cultures avec l'introduction d'une culture expérimentale de blé ;
- la conservation, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits ;
- l'acquisition de matériels et équipements agricoles ;
- l'augmentation de la productivité par le renforcement de bonnes pratiques ;
- la mise en place d'une unité privée de prestation de services agricoles ;
- l'accès des femmes et jeunes aux aménagements (en leur accordant un certain nombre de superficie aménagées) ;
- le renforcement des capacités des producteurs.

**Annexes :**

- liste des Personnes rencontrées

**Fait à Dakar le 15 décembre 2021**

  
Amadou Keita Ba